



## **Déclaration des élu-es de la FSU au CTA du 20 janvier**

Ce CTA est un CTA de repli, la FSU ayant boycotté celui qui devait se tenir mardi 11 janvier. Les raisons de ce boycott étaient multiples : les annonces la veille du Premier ministre d'un énième changement de protocole, et le 3e en une semaine, la remise en cause du droit syndical lors du CHCTA du 07 janvier, et notamment concernant les heures d'informations syndicales, la grève annoncée du jeudi 13, et à laquelle l'ensemble des organisations syndicales (y compris celles des chefs d'établissements et des inspecteurs) appelaient.

Le gouvernement semble avoir pris la mesure de la colère, puisque c'est de nouveau le premier ministre qui, le soir même, a reçu les organisations syndicales, fait inédit depuis le début du quinquennat.

Quelques annonces ont été faites, qui devront se concrétiser, et qui sont loin de répondre à l'exaspération qui s'est exprimée de façon massive jeudi, et qui ne se réduit pas uniquement à la mauvaise gestion de la crise sanitaire, mais aussi à la gestion du ministère, et à la façon méprisante dont sont traités les agents du service public d'éducation.

La gestion de la crise sanitaire pose problème, nous l'avons déjà dit. Pas seulement du fait des changements incessants des protocoles mais surtout de la façon dont ils sont communiqués aux agents. Il faut aussi une grève massive pour obtenir ce que notre organisation demande depuis des mois : un protocole qui protège les personnels, les élèves et leur famille, des moyens pour les protéger (capteurs de CO2, masques chirurgicaux et FFP2), et des moyens supplémentaires pour gérer cette crise, dont la nécessité s'est faite sentir de façon plus forte depuis la rentrée du 3 janvier. Tout cela, Mme la rectrice, nous vous l'avons écrit dans une lettre ouverte et publique, puisque les interpellations dans les instances ne suffisent pas.

Le gouvernement ne cesse de répéter de façon incantatoire qu'il croit au dialogue social. Alors, pourquoi faut-il donc une grève massive pour qu'enfin soit obtenue une petite partie de ce que nous demandons ?

Si les motifs officiels de la grève tournaient autour des questions sanitaires et de l'épuisement des personnels, les raisons qui ont poussées les collègues à se mettre en grève et à descendre dans la rue sont bien plus profondes :

- le mépris du ministre pour les personnels et ce qu'ils disent notamment via leurs organisations dans les instances (qui se résument le plus souvent à entendre sans jamais vraiment écouter), un des sommets ayant été sa déclaration du mardi 11 janvier disant : « on ne fait pas grève contre un virus » montrant décidément qu'il ne comprend rien à ce qu'il se passe dans son propre périmètre de responsabilité.
- l'omniprésence du ministre dans les médias, pour annoncer des mesures que les collègues devront appliquer le lendemain, et pour se gargariser d'être le ministre de l'école ouverte, portant en creux l'idée que lui seul l'a voulu.
- les conditions de travail qui se dégradent d'année en année. Le second degré est particulièrement touché par les suppressions de postes, les directions d'école malmenées
- le traitement avec le point d'indice est toujours gelé, alors que depuis 5 ans l'inflation ne cesse de monter. Les chiffres sont là : 2017 1 %, 2018 1,8 %, 2019, 1,1 %, 2020 0,5 %, 2021 1,6 %. Les chiffres sont moins longs à énoncer pour le point d'indice, puisque c'est 0 % chaque année.
- en lycée les collègues ont pris de plein fouet, « en même temps », et la crise sanitaire et la réforme du bac. Il est plus qu'urgent de reporter les épreuves de spécialités de mars à en juin.
- les nouvelles préconisations pour l'enseignement de l'EPS et l'animation de l'association sportive, qui limitent à nouveau la pratique de certaines activités, dont notamment la natation, alors que le niveau 2 fait toujours référence pour le second degré et surtout, qui ramènent la responsabilité sur les enseignants et les chefs d'établissements.

## **Droit syndical**

Concernant le droit syndical, et le droit tout court, il s'avère que cette crise donne lieu dans certains domaines à une restriction des droits et libertés. À ce propos, vous vous étonniez, Mme la Rectrice, que notre organisation réunisse des collègues en heures d'informations syndicales, trouvant contradictoires que nous décrivions la peur des collègues d'aller au travail et de vouloir maintenir dans les établissements des réunions, et semblant ainsi remettre en cause le droit syndical, nous qualifiant presque, pas dans les mots mais dans l'esprit dans lequel vos mots ont été compris « d'irresponsables ». Un premier fait Mme la rectrice : les heures mensuelles d'informations syndicales ne sont pas obligatoires pour les personnels, contrairement au fait de se rendre à son travail (y compris si on est cas contact intra-familial soit dit en passant). Un deuxième fait, bien plus grave : le vendredi 7 janvier, pendant que nous étions quasiment qualifiés d'irresponsables à vouloir réunir quelques collègues dans une salle (et en règle générale ces HIMS ne dépassent jamais les 30 personnes), le ministre de l'éducation nationale lui-même était présent physiquement, le jour même, à un colloque à la Sorbonne, qui se tenait, selon un grand quotidien, en présence de 600 personnes, dont au moins 200 personnes présentes physiquement. Voilà une bien curieuse et ironique concordance des temps. La question est simple, Mme la Rectrice : maintenez-vous vos propos du 7 janvier ? Et si oui, pouvez-vous nous expliquer en quoi il serait plus dangereux et irresponsable de réunir 20 collègues d'un même établissement que de se trouver au milieu de 200 personnes venues de toute la France comme l'était notre ministre ?

De même, le sujet du colloque lui-même interroge fortement : organisé par l'observatoire du décolonialisme et des idéologies identitaires, le collège de Philosophie, soutenu par le Comité Laïcité République, il s'agissait ni plus ni moins que de faire le procès du « wokisme » et de la « déconstruction », colloque au cours duquel il a pu être entendu des propos dénonçant par exemple « une épidémie de transgenres » ou le « soleil noir des minorités ». Quand dans notre académie vient enfin de se créer un Observatoire de lutte contre les LGBTIphobies » (que nous soutenons), il est bien curieux que le ministre soit présent lors d'événements tenant ouvertement des propos racistes et transphobes, et tout cela le 7 janvier, alors que les collègues se démènent comme ils le peuvent à gérer la crise dans les établissements.

### **Rentrée 2022 : premier degré**

Pour le premier degré, nous ne sommes pas dupes du nouveau tour de magie du gouvernement : en ne créant aucun poste mais en en distribuant 1965 aux académies.

L'astuce, déjà utilisée par Blanquer sous la présidence Sarkozy, consiste à supprimer la formation d'une partie des lauréat·es du CRPE, actuellement à 50% pendant leur année de stagiaire, pour les mettre à plein temps dans les classes ! C'est Honteux !

Dans cette distribution de moyens volés à nos jeunes collègues, l'académie Orléans-Tours obtient une dotation de 10 et devra donc fermer des dizaines de classes, en plus de tirer un trait sur la formation initiale des PES, pour tenir les engagements ministériels de dédoublement des GS en éducation prioritaire, de limitation à 24 en cycle 2, d'augmentation de décharges des directions de 6 classes, 7 classes et 12 classes, d'augmentation des moyens des circonscriptions... Ces mesures se font alors que la crise sanitaire entraîne un chaos quotidien dans nos classes et empêche de poursuivre les enseignements. Nos élèves sont fragilisés dans leurs apprentissages depuis maintenant 2 ans. La baisse de la natalité devrait être un levier pour améliorer la réussite de tous nos élèves. Mais c'est le choix inverse que fait le Ministre

Pour ces raisons, la FSU-SNUipp37 demande un moratoire sur les fermetures et une dotation de première urgence en postes pour la direction, les remplacements, les RASED et les ouvertures de classes .

### **Rentrée 2022 : second degré**

Dans le second degré, la rentrée dans les établissements s'annonce difficile : dans le second degré, les moyens sont bien en baisse, puisque les ETP diminuent, mais que même si cette baisse est camouflée par le passage de 172 futurs stagiaires d'un service à mi-temps à un service à temps plein, permettant d'afficher des moyens en plus pour l'académie alors que le nombre d'heures baisse est en diminution. Belle entourloupe ministérielle, au pris du sacrifice de la formation des futurs enseignant-es. Belle entourloupe aussi pour les personnels qui demanderont leur mutation puisque de nombreux postes seront « gelés » pour le mouvement. De même, la création des postes d'AS et

de CPE semble être une bonne nouvelle. Si ces créations sont bienvenues, pour les CPE elles sont en fait en un trompe l'oeil, puisque ces créations sont fléchées, en particulier notamment à destination des internats dits d'excellence, alors que nous savons que dans notre académie, des besoins sont clairement là.

Concernant la voie professionnelle, nous accueillons positivement le choix de doter, enfin, les établissements à 100 %. Cependant, il demeure que certains jumelages, notamment en enseignement général, ne sont pas pertinents vis à vis des profils d'élèves aux profils qui sont très différents.

### **Personnels ATSS**

Des député.es de la majorité présidentielle ont rétabli le projet d'article 41 du projet de loi 3DS (relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale). Pourtant supprimée lors de sa première lecture au Sénat et ayant recueilli des avis unanimes défavorables lors d'instances consultatives de l'éducation nationale (comité technique ministériel et conseil supérieur de l'éducation notamment), cette disposition ravive l'inquiétude des personnels concernés et au-delà... Dans la foulée, le gouvernement a même déposé un amendement de réécriture qui instaure directement une autorité fonctionnelle de la collectivité territoriale de rattachement sur l'adjoint gestionnaire d'EPLÉ.

Les promoteurs de l'article 41 ont beau indiquer que cet objectif ne se borne qu'aux missions décentralisées en 2004 (l'entretien, la maintenance et l'hébergement) et qu'elle sera précisée dans une convention, on voit clairement leur intention : instaurer le pouvoir de la collectivité territoriale de rattachement vis-à-vis de l'EPLÉ, de son pilotage et fonctionnement !

Les personnels se sont mobilisés les 8 décembre et 14 janvier, ils n'entendent pas laisser passer une nouvelle disposition mesure qui créerait des dysfonctionnements dans les établissements scolaires. L'intersyndicale, SGEN-CFDT, FSU, UNSA et SUD éducation demande l'abandon de l'article 41.

### **Grève du 27 janvier**

La FSU appelle les personnels à lister les besoins dans les écoles, les établissements et les services. Dans le prolongement du 13 janvier, elle appelle tous les personnels de l'Education Nationale à être massivement en grève le 27 janvier, dans le cadre de la journée de grève interprofessionnelle sur la revalorisation salariale, l'emploi et les conditions de travail.